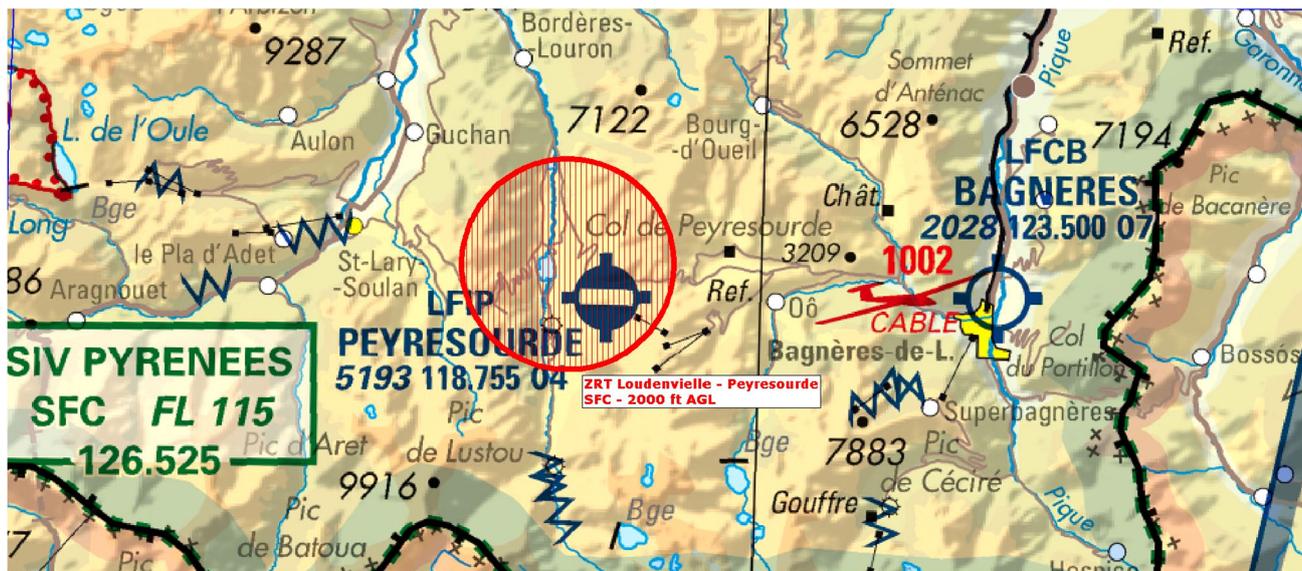


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour la 13ème étape du Tour de France cycliste 2025

En vigueur : Le vendredi 18 juillet 2025

Lieu : FIR Bordeaux LFBB – AD : Peyresourde Balestas LFIP, Bagnères de Luchon LFCB



Extrait carte 1/500 000 IGN - Edition 2025

ACTIVITÉ

Dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape n°13 Loudenvielle – Peyresourde (contre la montre individuel)

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT LOUDENVIELLE – PEYRESOURDE : 1040 – 1601

INFORMATION DES USAGERS

Pyrénées INFO : 126.525 MHz

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR et CAM :

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone

CAG IFR :

Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

- Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés :

Les organismes de contrôle habituels rendent, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

- Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés :

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**Limites latérales :**

Cercle de 2 NM de rayon centré sur 42°48'24" N, 000°25'02" E (Château de Moulor)

Limites verticales :

SFC / 2000 FT AGL

CONSIGNES PARTICULIERES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.